

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00158 Numéro SIREN : 818 404 477 Nom ou dénomination : A.M.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2020 sous le numéro de dépôt 6227

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Page 17

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.C.R.		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		293 rue Charles Baudelaire		54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE		
Numéro SIRET *		8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	120 000	042	120 000	
	Total I (5)	044	120 000	048	120 000	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
		Créances (2)	068	9 000	070	9 000
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés *				6 000	
	Autres * (3)	072	20 792	074	21 378	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	24 732	086	17 687	
CAPITAUX PROPRES	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	54 523	098	45 064	
	Total général (I+II)	110	174 523	112	165 064	
	PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	500	126	500	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	40 115	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136	14 634	136	14 752	
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142	75 001	142	60 367	
	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	68 215	156	77 681	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 960	166	3 900	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	23 117	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176	99 522	176	104 697	
Total général (I + II + III)		180	174 523	180	165 064	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CFGs

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Page 18

Formulaire obligatoire (article 302, 303
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.M.C.R.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Néant

*

1 3 1 1 2 2 0 1 9

3 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	60 000	60 000
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	9	169
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	60 009	60 169
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier		- immobilier	242	7 929	6 972
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	128	286
	Rémunérations du personnel *				250	23 213	23 213
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 727	9 294
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation					(II)	264	39 996
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	20 014
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	2 796	3 049
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	2 583	2 603
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	14 634
B - RÉSULTAT FISCAL						312	14 634
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 583	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44, section)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, section)	981		Jeune entreprise innovante (44, section A)	989		
	Dont ZFA NG (44, quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
				Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies)	127		
				Basins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991		
				Pôles de compétitivité sous CICE (art 44 quinquies)	138		
				Basins prioritaires à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
				Déduction exceptionnelle simulée de construction	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	17 217
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	17 217
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							372

En Euros.

CGFS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480	120 000	482		484		486	120 000		120 000	
TOTAL		490	120 000	492		494		496	120 000		120 000	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Sexies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	685
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C-géné (Group)

En Euros.

CFG5

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020
Page 21

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.M.C.R.

ADRESSE (voie)

293 rue Charles Baudelaire

CODE POSTAL

54770

VILLE

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique ROLLINGER Prénom(s) Aude

Nom marital MELLARD % de détention 55.00 Nb de parts ou actions 275

Naissance : Date 010378 N° Département 54 Commune NANCY Pays FR

Adresse : N° 293 Voie rue Charles Baudelaire

Code postal 54770 Commune DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique ROLLINGER Prénom(s) Cyril

Nom marital % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 225

Naissance : Date 120380 N° Département 54 Commune NANCY Pays FR

Adresse : N° 245 Voie rue Charles Baudelaire

Code postal 54770 Commune DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.M.C.R.		293 rue Charles Baudelaire	
SIRET	8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5	54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	17 217	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CFGS 1 Parc d'activités BP 93085 - SAINT-MICHEL/MEURTHE 88100 ST DIE Tél: 03.29.58.00.00	
OGA/OMGA /viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 07/05/2020 Lieu DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature MELLARD Aude

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	11
Etat des provisions	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	12
Titres immobilisés	12
Charges à payer	12
Variation des capitaux propres	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Liste des filiales et participations	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 174 523.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 14 634.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été établis sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par l'assemblée générale des états financiers 2019, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives que remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 000	9 000	
Impôts sur les bénéfices	21	21	
Taxe sur la valeur ajoutée	686	686	
Groupe et associés	20 085	20 085	
TOTAL	29 792	29 792	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	193	193		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	68 022	9 705	41 545	16 772
Fournisseurs et comptes rattachés	3 960	3 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 347	1 347		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 000	6 000		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	99 522	41 205	41 545	16 772
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 447			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 960
Dettes fiscales et sociales	153
Total	4 306

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	60 367
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	60 367
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	60 367
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	14 634
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	75 001
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	14 634
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	14 634

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		111 457
Intérêts non échus sur emprunt	11 457	
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		111 457
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	65 000
Total	65 000

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A.M.C.R.
54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Page : 14

Société A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS VIDERE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
	19 500	287 514	100.00	120 000				550 343	-21 346		

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES DU 28/09/2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 14 634 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 14 634 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 69 501 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 75 001 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président



A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES
DU 28 SEPTEMBRE 2020

Les soussignés :

1. Monsieur Cyril ROLLINGER

Demeurant 245, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

2. Madame Aude MELLARD née ROLLINGER

Demeurant 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée A.M.C.R dont le siège social est à DOMMARTIN S/ AMANCE (54770), 293 Rue Charles Baudelaire immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le numéro 818 404 477 et dont le capital de 5.000,00 € est divisé en 500 actions réparties ainsi qu'il suit :

1/ Monsieur Cyril ROLLINGER	225 actions
2/ Madame Aude MELLARD née ROLLINGER	275 actions

Soit au total 500 actions

2/ Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés.

CR AN

Reconnaissant que le Président de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte, qu'à cette fin ils ont eu en leur possession et ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

Décident à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le rapport de gestion, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 14 634 €.
- De prendre acte du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- D'approuver les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.
- De donner quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
- D'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière :

Bénéfice de l'exercice	14 634 €
------------------------	----------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 69 501 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 75 001 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

- Rémunération de la Présidente.
- De donner pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence et du rapport du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

CR AN

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 14 634 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 14 634 €

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève à la somme de 69 501 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 75 001 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Les associés, ratifient indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement la rémunération de la Présidente pour un montant annuel de 19 007 euros sur la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019. Cette rémunération sera reconduite jusqu'à la prochaine décision la modifiant.

Seea partie à 21000€ net Pae an à compte du nouvel
Elle a en outre été remboursée de ses frais engagés pour la Société pour un montant de *21000* 2 000 euros.



CINQUIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires, tenu au siège social.

Cyril ROLLINGER



Aude MELLARD née ROLLINGER



CRAN



BATT AUDIT

Commissariat aux Comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

S.A.S. A.M.C.R.

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

RCS NANCY 818 404 477

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

S.A.S. A.M.C.R.

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

Madame la Présidente,
Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.C.R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 02 septembre 2020

BATT AUDIT
Hélène RAPPIN



Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	120 000		120 000	120 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II		120 000		120 000	120 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	9 000		9 000	6 000
	Autres créances	20 792		20 792	21 378
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	24 732		24 732	17 687
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	54 523		54 523	45 064
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		174 523		174 523	165 064

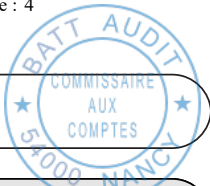
(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	Réserves		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	54 867	40 115
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 634	14 752
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	75 001	60 367
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	68 215	77 681
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 960	3 900
	Dettes fiscales et sociales	7 347	3 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20 000	20 000
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	99 522	104 697
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		174 523	165 064

(1) Dont à moins d'un an



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	60 000		60 000	60 000			
Chiffre d'affaires NET	60 000		60 000	60 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				47		-47	-100.00
Autres produits			9	122		-112	-92.22
Total des Produits d'exploitation (I)			60 009	60 169		-159	-0.27
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 929	6 972		957	13.72
Impôts, taxes et versements assimilés			128	286		-158	-55.31
Salaires et traitements			23 213	23 213			
Charges sociales			8 727	9 294		-567	-6.10
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0		-0	-100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			39 996	39 765		231	0.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			20 014	20 404		-390	-1.91
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

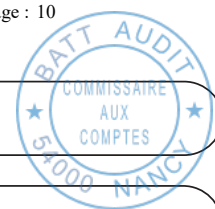
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 796		3 049		-253	-8.29
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 796		3 049		-253	-8.29
2. Résultat financier (V-VI)	-2 796		-3 049		253	8.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 217		17 355		-138	-0.79
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 583		2 603		-20	-0.77
Total des produits (I+III+V+VII)	60 009		60 169		-159	-0.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	45 375		45 417		-42	-0.09
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	14 634		14 752		-118	-0.80

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 174 523.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 14 634.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les états financiers de l'entité ont été établis sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par l'assemblée générale des états financiers 2019, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives que remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 000	9 000	
Impôts sur les bénéfices	21	21	
Taxe sur la valeur ajoutée	686	686	
Groupe et associés	20 085	20 085	
TOTAL	29 792	29 792	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	193	193		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	68 022	9 705	41 545	16 772
Fournisseurs et comptes rattachés	3 960	3 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 347	1 347		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 000	6 000		
Autres dettes	20 000	20 000		
TOTAL	99 522	41 205	41 545	16 772
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 447			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 960
Dettes fiscales et sociales	153
Total	4 306

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	60 367
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	60 367
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	60 367
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	14 634
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	75 001
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	14 634
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	14 634

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		111 457
Intérêts non échus sur emprunt	11 457	
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		111 457
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	65 000
Total	65 000



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A.M.C.R.
54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Page : 14

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS VIDERE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	19 500	287 514	100.00	120 000				550 343	-21 346		